

REGLEMENT DE LA CORRIDA DU DONJON

ARTICLE 1 – Description générale

La corrida du Donjon se déroulera à Montrichard le Samedi 14 novembre 2026.

Epreuve organisée par le CAM vallée du Cher Controis avec le concours de la ville de Montrichard.

Epreuve enregistrée au calendrier départemental des courses hors stade du Loir et Cher.

ARTICLE 2 – Le parcours

La corrida comportera 6 épreuves 0.900 km (EA), 1.700 km (Poussins- Benjamins) 2,700 km (Minimes) 6,500 km (à partir des Cadets) 13,500 km (à partir des Cadets) et une marche nordique chronométrée de 9,200 km 0,900 km, 1,700 km et 2,700 km : départ de l'office du tourisme et arrivée devant la mairie après 1, 2 ou 3 boucles en ville.

6,500 km : départ de la plage, tour de l'étang, passage du pont sur le cher et arrivée en ville.

Le circuit emprunte une fois les escaliers qui mènent au Donjon, puis une deuxième fois, pour terminer devant la mairie.

13,500 km : départ de la plage, tour de l'étang et des stades puis on emprunte le circuit du cher à vélo, retour sur les bords du cher côté Bourré, puis passage en ville avec montée du donjon, et arrivée en ville.

9,200 km marche nordique chronométrée : départ de la plage puis on emprunte le circuit du cher à vélo, retour sur les bords du cher côté Bourré et arrivée en ville.

ARTICLE 3 – Horaires

0,900 km : 14h00 Ecole Athlétisme (2018 à 2020)

1,700 km : 14h15 Poussins et Benjamins (2014 à 2017)

2,700 km : 14h30 Minimes (2012 à 2013)

9,200 km Marche nordique chronométrée : 14h45

6,500 km : 15h00 (2011 et avant)

13,500 km : 15h30 (2011 et avant)

ARTICLE 4 – Courses

Ouvertes à tous et toutes, licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadet (nés en 2011 et avant) pour le 6,500 km le 13,500 km et la marche nordique.

Les courses enfants s'adressent à ceux nés de 2012 à 2020

L'autorisation parentale est indispensable pour les mineurs.

Pour les 6,500 km, 13,500 km et la marche nordique, **les mineurs devront présenter un questionnaire de santé.**

ARTICLE 5 – Classement

Un classement individuel sera établi pour les courses adultes (les 3 premiers hommes et femmes et le 1^{er} cadet, espoir, senior, masters, hommes et femmes).

ARTICLE 6 - Ravitaillement et assistance médicale

Ravitaillement à mi-parcours sur le 13,500 km et la marche nordique et à l'arrivée pour toutes les courses

Le service médical est assuré par des secouristes.

Prévoir votre gobelet

ARTICLE 7 – Inscription et retrait des dossards

Inscription en ligne sur **PROTIMING**

Par courrier ou **sur place s'il reste des dossards le samedi 14 novembre 2026**

Retrait des dossards : Hôtel d'Effiat Rue Carnot Montrichard 41400

ARTICLE 8 – Vestiaires - Douches

Pas de vestiaires ni de douches.

ARTICLE 9 – Hébergement

Renseignements auprès de l'office de tourisme de Montrichard.

ARTICLE 10 – Circulation

Limitée sur l'ensemble du parcours (accompagnement vélo interdit). La sécurité est assurée par des signaleurs.

REGLEMENT DE LA CORRIDA DU DONJON

ARTICLE 11 – Assurance

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par un tiers.

Responsabilité civile de l'organisateur : police d'assurance souscrite auprès de MAIF sous le numéro de **contrat 4121633J**.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 12 – Engagement

0,900 km et 1,700 km : 2,00€

2,700 km : 3,00€

6,500 km : 8,00€ pour les licenciés FFA et 11,00€ pour les non licenciés. (+3,00€ sur place le jour de la course pour tous).

13,500 km : 15,00€ pour les licenciés FFA et 18,00€ pour les non licenciés. (+3,00€ sur place le jour de la course pour tous)

9,200 km marche nordique : 8.00€

Inscription sur le site internet PROTIMING en priorité.

Aussi, le bulletin d'inscription est disponible sur le site internet : **PROTIMING** ou sur le site du club :

<https://camvalleeducher-controis.fr> .

Bulletin papier à renvoyer par courrier à : Jacques Pasnon 29, route de la varenne 41400 Angé Tél : 0677092196

Le bulletin d'inscription et le paiement doivent être obligatoirement accompagnés :

- Pour les licenciés FFA : photocopie de la licence

- Pour les non licenciés ou toute autre fédération sportive : Numéro PPS via la plateforme de la FFA (**5.00€**)

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence.

L'autorisation parentale et le questionnaire de santé ou licence est indispensable pour toute inscription d'un participant mineur pour le 6,5km et 13,5km.

Pour les courses enfants, le certificat médical n'est pas obligatoire mais une attestation parentale est demandée.

ARTICLE 13 – Droits

Pour sa participation à la corrida, chaque coureur autorise le comité d'organisation à utiliser son nom, son image, sa prestation sportive.

ARTICLE 14 – Annulation de la manifestation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, risque sanitaire), sans que les inscrits puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 15 – Récompenses

Un lot sera distribué à tous les arrivants.

Les 3 premiers hommes et femmes du 6,500 km, et du 13,500 km seront récompensés ainsi que les vainqueurs, hommes et femmes, des classements par catégorie (de cadet à master). Les récompenses ne sont pas cumulables.

Un lot sera remis aux 3er premiers hommes et femmes de la marche nordique.

Remises des récompenses : 0,900 km, 1,700km et 2,700 km à partir de 17h00

6,500 km et 13,500 km à partir de 17h30

Ces récompenses seront remises au pied du podium.

ARTICLE 16 – Acceptation du règlement

- **Tout coureur qui s'inscrit à la corrida du donjon s'engage à respecter le présent règlement.**